



REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION SCIENTIFIQUE

« RECHERCHE & DEVELOPPEMENT HABITAT »

Préambule :

En 2014, le COL décidait de lancer un pôle dédié à la recherche & développement orienté vers l'habitat social.

Compte tenu de certaines difficultés à mettre en place des collaborations de recherches et à financer la recherche dans le domaine de l'innovation dans l'habitat, le COL a décidé lors de son conseil d'administration de la SCIC COL en date du 18 mai 2017 de créer le fonds de dotation COL Recherches & Solidarités et de reprendre au sein de cette nouvelle structure les travaux de Recherche et de Développement.

En effet, *« Les transformations opérationnelles et l'émergence de nouvelles problématiques dans l'habitat imposent la recherche de solutions innovantes susceptibles, après expérimentation et évaluation, d'être réutilisées et transposées ailleurs, notamment dans le cadre des politiques publiques. Afin d'encourager ces innovations et de dégager de nouveaux modèles de prises en charge du bien commun¹ dans le domaine de l'habitat, le Fonds de dotation Recherches & Solidarité créé sa commission scientifique « Recherche & Développement Habitat ».* La SCIC COL a jugé utile de partager cette activité dans une structure de type fonds de dotation afin de rassembler les acteurs du territoire (organismes HLM, Entreprises, Banques, Associations, Fondations) concernés par l'habitat et parties prenantes de cette thématique. Convaincus que les travaux de Recherche et Développement sont des travaux qui doivent être partagés afin d'aboutir à une meilleure efficacité dans ces recherches tant par la mutualisation des compétences que des moyens financiers.

C'est dans ce cadre-là que le présent règlement intérieur de la commission « Recherche & Développement Habitat » du Fonds de dotation Recherches & Solidarité COL a été adopté par le conseil d'Administration en séance du 16 Novembre 2017.

Il a été établi dans le respect de la réglementation en vigueur qui s'appuie sur la mise en œuvre des principes d'égalité de traitement des candidats et de transparence des procédures.

¹ Source : « 10 propositions du Centre Français des Fonds et des Fondations », CFF, 2017. www.centre-français-fondations.org

I. Objet et champs d'actions de la présente commission

La Commission poursuit l'engagement du fonds Recherches & Solidarités dans le cadre de sa mission d'intérêt général de mixité sociale en lien avec l'habitat dans sa composante recherche, tant recherche fondamentale, recherche appliquée et recherche de développement sur les thématiques de l'habitat et plus particulièrement sur l'habitat social.

Sur les thèmes de l'innovation sociale, technique et technologique en matière d'habitat et plus généralement du « mieux vivre ensemble » ;

Sur les projets scientifiques visant le développement des processus d'intégration de ce qui est appelé « Maîtrise d'usage » contribuant à l'émergence d'une vision de l'habitat renouvelé autour des concepts tels que l'habitat participatif, l'habitat seniors, les logements évolutifs et plus généralement les différents process de conception-réalisation-gestion intégrant les usagers.

Trois grands axes sont d'ores et déjà identifiés pour 2018 à 2020 comme venant en lien avec les activités développées par la SCIC COL, fondateur ses trois dernières années à savoir :

Axe # 1 Habitat & accession

Développement ou déploiement de trois modèles d'accession très sociale à la propriété

- Permettre aux habitants à faibles revenus de devenir propriétaires (ex : outils SCIAPP)
- Permettre de se loger dans des zones où le foncier est cher et encadrer la spéculation sur le foncier (outil : OFS/BRS)
- Accession sociale en centre-bourg

Axe # 2 Habitat & adaptation

Projets 2018-2020

Habitat senior : Développement d'offres de services et développement d'une offre de logement intermédiaire

- Investir dans l'adaptation des logements et penser la technologie au service du maintien à domicile
- Proposer une offre de services adaptés
- Faire évoluer l'offre de logements intermédiaires (entre logement autonome et collectif)

Axe # 3 Habitat & vivre ensemble

Déploiement de l'Habitat participatif et développement de l'habitat coopératif

- Permettre à des groupes de personnes de participer à la conception de leur futur lieu de vie: logement, aménagements communs, vie de quartier...
- Développer l'entraide et la solidarité entre les membres d'une même résidence, d'un quartier en lien avec un organisme HLM (ex : projet Fait coopératif).

Par ailleurs, la Commission scientifique aura pour mission d'étudier toutes les thématiques et projets pouvant se situer dans les thématiques suivantes :

- **Aménagement Durable et Solidaire :**
 - Opération d'aménagement exemplaire, véritable lieux de vie :
 - Autonomie énergétique
 - Mixité économique, socio-culturelle et intergénérationnelle
 - Mutualisation et partage
 - Services (conciergeries, circuit-cours, équipements)
 - Eco-construction : utilisation de matériaux locaux et biosourcés
 - Recherche-action AMI Innovation Sociale. Habitat durable et solidaires : expérimentation de méthodes et d'outils participatifs (OFS + Habitat participatif + club coopérateurs)
- **Fait coopératif :**
 - Le développement du fait coopératif dans les SCIC HLM: le cas du COL
- **Habitat et Vieillesse :**
 - Habitat et vieillissement: quelles modalités d'innovation?
 - Habitat groupé de personnes âgées : Etude de cas
- **Habitat participatif :**
 - Enquête sur les projets d'habitat participatif du COL: une méthode éprouvée qui interroge des modalités d'accompagnements nouvelles.
- **Transition Numérique :**
 - La fracture numérique dans l'habitat social/ Transition numérique dans le logement social: Comment développer les services numériques sans exclure les habitants (les e-exclus)?
- **Transition énergétique**
 - Greenplay : Expérimentation d'un serious game pour baisser les consommations d'énergie dans le logement.

La commission scientifique du Fonds de dotation a pour mission d'orienter tous les projets rentrant dans le cadre de la dotation allouée à cet effet chaque année par le Conseil d'Administration, ayant pour objet entre autres :

- D'apporter un soutien à des travaux de recherche sur l'habitat, sur le logement ;
- De fédérer des besoins et moyens autour de projets scientifiques dans le domaine de l'habitat et/ou de l'innovation sociale ;
- De contribuer :
 - Au déroulement des enquêtes de terrain sur les thèmes liés à l'habitat
 - A l'organisation de rencontres, de colloques et de séminaires ;
 - A la tenue des cercles de réflexion thématiques ;
 - A l'organisation d'échanges inter organismes et nationaux voire internationaux ;
- A l'organisation de tout événement ou initiative de nature à assurer le développement de l'objet social du fonds de dotation ;

- De favoriser :
 - La collaboration avec des organismes analogues (HLM) en France ;
 - La publication des travaux sur tout type de support ;
 - Le développement de base de données et d'analyses scientifiques sur les thèmes étudiés ;
 - De procurer une information sérieuse au public ;
 - D'accompagner des chercheurs et équipes de chercheurs dans des projets scientifiques orienté vers l'habitat
 - Le développement d'une recherche privilégiant une approche globale et pluridisciplinaire ;
 - De soutenir en général toute action d'enseignement et de formation s'adressant aux spécialistes, professionnels, étudiants ou amateurs dans les domaines cités.

La méthodologie projets sera la suivante :



Diagnostic & design

Mobiliser les acteurs concernés par une problématique identifiée par le Fonds pour développer des solutions adéquates au problème identifié.

Les équipes de recherche du Fonds élaborent dans un second temps des modèles et des process de mise en œuvre de ces solutions.



Expérimentation

Le Fonds teste sur le terrain les modèles et les process ébauchés durant la première phase par les d'experts et les chercheurs.

L'expérimentation permet d'ajuster puis de valider les solutions proposées.



Dissémination

Lorsque les process et les modèles atteignent l'impact sociétal souhaité, le projet passe en phase de déploiement.

Le Fonds réalisera notamment des documents et des accompagnements permettant de faciliter la mise en œuvre des solutions par les organismes HLM. Le Fonds pourra ponctuellement soutenir financièrement des projets remarquables sur ses domaines d'intervention.



II. Fonctionnement de la commission

Le Conseil d'Administration a constitué la commission « Recherches & Développement » dont les missions et la composition sont fixées dans le présent règlement intérieur.

Il s'agit d'une « commission opérationnelle » chargée de procéder à la réalisation des projets et actions de recherches définies par selon les orientations du Conseil ainsi qu'à l'attribution matérielle et/ou financière pour des projets répondant aux critères susmentionnés.

Le cadre et la nature des délégations de pouvoir lui sont confiées par le conseil d'administration et sont fixés par le présent règlement intérieur ainsi qu'une enveloppe annuelle selon les décisions du CA pour faire fonctionner cette commission.

A. Procédure de nomination des membres, la durée de leur mandat et les modalités de reconduction de ce mandat

La Commission se compose d'au moins trois personnes qualifiées nommées par le Conseil d'administration pour trois ans, renouvelable. Composé d'organismes scientifiques, d'acteurs du logement social et de mécènes et donateurs stratégiques.

Les trois administrateurs : **Mme Colette SCHNURREMBERGER, Mme Cécile ELISSALDE, M. Bertrand BOURRUS**, ont intégré la commission « Recherche & Développement Habitat ». Les administrateurs, autres, de la SCIC COL, pourront, s'ils le souhaitent, intégrer cette commission, sans être nécessairement administrateurs du Fonds de Dotation. Un représentant de Nobatek et un représentant de l'Estia pourront intégrer la commission.

Les administrateurs membres de la Commission élisent en leur sein à la majorité absolue le Président de la Commission. En cas de partage égal des voix, le candidat le plus âgé est élu Président. En cas d'absence ou d'empêchement du Président, la Commission peut désigner celui des membres qui doit présider la séance. La durée de la fonction de président de la commission est de trois ans comme celle d'administrateur et aussi le premier président sera nommé lors de la première réunion de cette commission.

Les membres de la commission « Recherche & Développement Habitat » peuvent être révoqués par le Conseil pour justes motifs, l'intéressé étant appelé au préalable à présenter ses observations conformément au principe du droit de la défense.

En cas de vacance par décès, démission ou empêchement défini d'un membre, le Conseil pourvoit son remplacement dans les six mois suivant la valable constatation de la vacance par le président ou le conseil d'administration du fonds de dotation. Les fonctions du nouveau membre prennent fin à la date d'expiration du mandat du membre qu'il remplace.

B. Modalités de fonctionnement

1) Fréquence des réunions, présidence, quorum, modalité de vote, secrétariat, procès-verbaux de réunions, etc.

La commission « Recherche & Développement Habitat » se réunit au moins 2 fois par an pour examiner les dossiers et projets qu'elle souhaite approuver ou présenter au Conseil d'Administration du Fonds de dotation.

La commission se réunit une fois par an pour préparer le Rapport d'activité annuel de la Commission auprès du Conseil d'Administration du Fonds.

En cours d'année, les membres de la commission peuvent être consultés par courrier, par e-mail ou par tout autre moyen et peuvent prendre des décisions par mail. En lieu et place d'une réunion de la commission, une décision peut être adoptée, à condition que cette proposition ait été adressée à l'ensemble des membres de la commission. La décision est adoptée lorsqu'il est constaté un accord à la majorité des membres de la commission. Cet accord peut se manifester par tous les moyens (mail, courrier, signature de la résolution, etc.).

Assistent également aux réunions de la commission, à titre consultatif, le personnel mis à disposition par la SCIC COL et/ou le personnel de la SCIC COL concerné par l'ordre du jour.

Les travaux de recherches sont organisés par le personnel du COL mis à disposition du Fonds de dotation et notamment, la chargée de R&D, salariée du COL, Mme OLASAGASTI Elorri.

La commission peut également inviter à ses réunions toute personne susceptible d'apporter une contribution voire une contribution scientifique sur un sujet particulier. Ces personnes ont voix consultative.

L'ordre du jour des réunions de la commission est proposé par le Président de la Commission. Il fournit aux membres de la commission l'information leur permettant d'exercer leur mission.

Les membres de la commission sont convoqués aux séances par le Président par tous les moyens, même verbalement.

Deux membres au moins doivent être présentés à chaque réunion de la Commission.

Le secrétariat de la réunion est assuré par le personnel mis à disposition pour le Fonds de Dotation.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents et représentés.

Un relevé de décision de la commission est rédigé après chaque séance et transmis par le Président du Fonds à chacun des membres de la commission ainsi qu'aux membres du Conseil d'administration.

2) Dispositions relatives à la gratuité des fonctions de membre de la commission ou les modalités de rémunération le cas échéant.

Les membres de la commission « Recherches & Développement » exercent leurs fonctions à titre gratuit. Les fonctions de membres de la commission est donc nécessairement bénévole.

Par exception, les frais exposés par les membres de la commission « Recherches & Développement » dans le cas de leur fonction pourront être remboursés sur demande motivée produite par les intéressés et accompagnée des justificatifs nécessaires. Les demandes de remboursement des frais exposés sont adressées au président.

Les membres de la Commission sont tenus au secret : leur devoir de réserve s'étend à l'ensemble des informations dont sont destinataires, et aux débats auxquels ils participent.

Les fonctions de membre de la Commission sont incompatibles avec celle de prestataire direct ou indirect du Fonds de dotation, hormis pour les experts appelés en raison de leur compétences.

C. Les missions de la commission

1) Fonctionnement

La Commission « Recherche & Développement Habitat » sélectionne et suit les projets de recherche que finance le Fonds. Elle a un rôle d'expertise et de conseil.

Le personnel mis à disposition du Fonds de dotation par la SCIC COL a voix consultative sur la commission « Recherche & Développement Habitat ».

Cette commission peut également intégrer des mécènes qui apportent leur compétence (mécénat de compétences.)

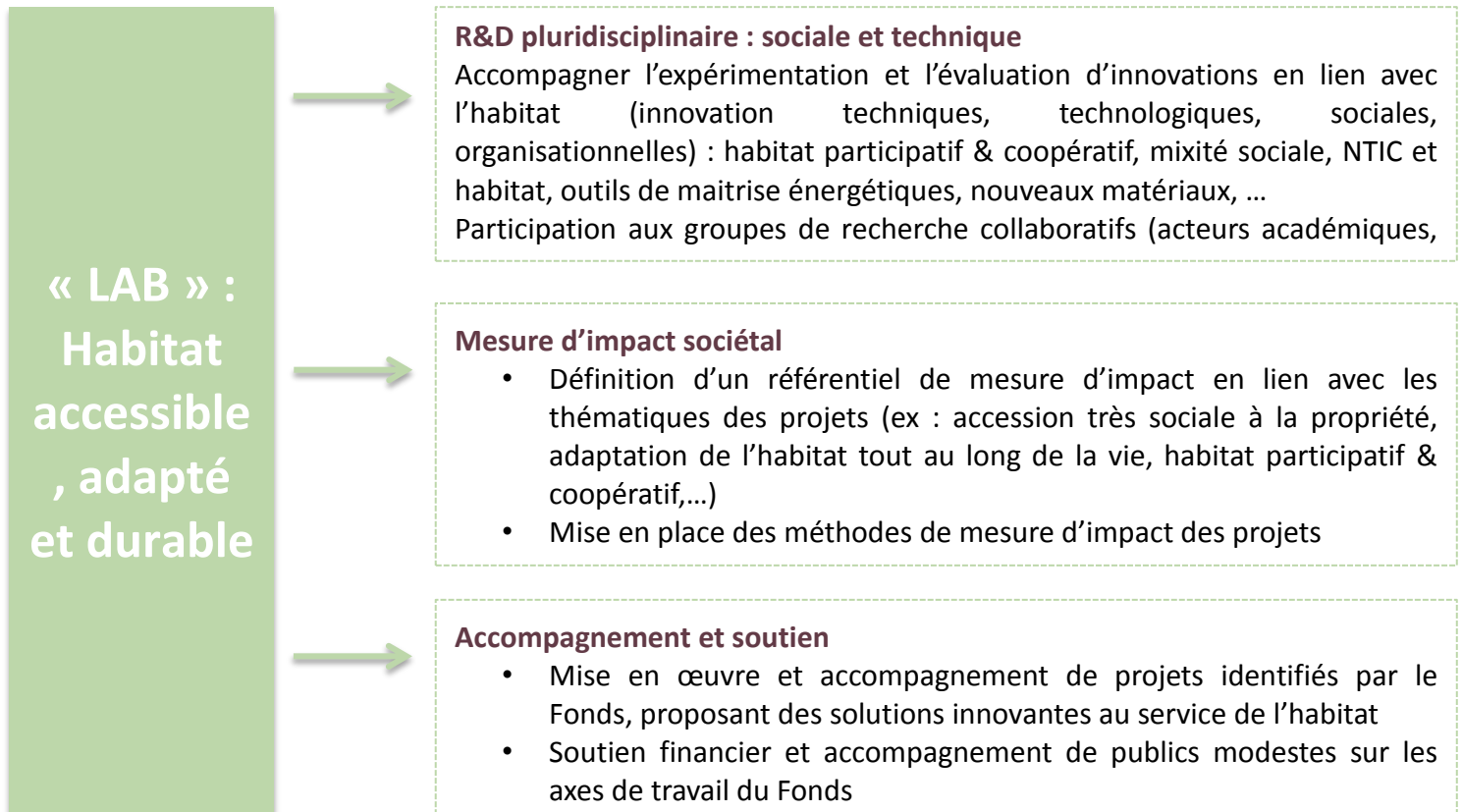
La commission « Recherche & Développement Habitat » (co)-organise, porte et instruit des projets de recherches dans le domaine de l'habitat et plus spécifiquement sur les thématiques définies tous les 3 ans.

Les conditions et modalités de co-organisation, de portage et d'instruction des projets de recherche seront définis et annexés au présent règlement intérieur.

Il s'agit de co-construire avec les parties prenantes du Fonds « Recherches et Solidarités » et de la SCIC COL une dynamique « LAB » permettant d'expérimenter et de développer les modèles d'habitat de demain et du mieux vivre ensemble.

Le fonds « Recherches et Solidarités » a pour ambition d’inventer de nouvelles modalités de coopération entre les acteurs pour répondre aux évolutions des usages et des besoins de chacun, ainsi que celles des territoires en termes d’habitat. C’est pourquoi il souhaite s’appuyer sur une commission scientifique et des travaux de recherche.

Une démarche de « lab » au service de l’habitat



2) Modalités financières

Un programme d’action pluriannuel du Fonds Recherches & Solidarités est établi sur une période de trois ans.

La Commission est financée par décision du Conseil d’Administration, en fonction des résultats du fonds de dotation, pouvant être consacrée aux actions de cette commission, de son montant à la fin de l’exercice et de l’utilisation constatée au cours du dernier exercice.

Le Conseil d’administration du fond détermine le montant du budget d’intervention annuel du fonds dédié aux actions de cette commission.

3) Présentation des thématiques de recherches par le groupe scientifique (opérationnel)

Les thématiques de recherches sont présentées par le groupe opérationnel scientifique

auteur de projets conformes à l'objet du fonds. Les thématiques sont présentées par écrit, argumentation à l'appui, et envoyées au Président du Commission Scientifique.

Elles comportent les caractéristiques des chercheurs participants (identités, diplômes, titres et fonctions et précisent les lieux de réalisation du projet. Toute demande de cofinancement doit être signalée à la Commission. Les projets présentés à la Commission Scientifique doivent pouvoir être mis en œuvre avant le 31 décembre de l'année adoption par la Commission Scientifique, et être justifiés sur le plan scientifique pour la catégorie concernée.

4) Traitement des thématiques et projets de recherche

Pour chaque projet présenté le Commission Scientifique évaluera la pertinence du projet, la pertinence de la rédaction, la pertinence de la bibliographie, l'adéquation des moyens au but du projet, l'adéquation avec les buts poursuivis par le Fonds.

Un rapporteur est désigné parmi les membres de la Commission Scientifique pour chacune des thématiques présentées.

5) Procédure après validation par le Conseil d'Administration

Dès validation du projet par le Conseil d'Administration, une convention sera établie entre les chercheurs et le fonds de dotation (dans le cas de prestations « Etudes/recherche » ou collaboration), ayant pour objet de : définir les conditions de réalisation du projet ; préciser les modalités de versement de l'allocation.

6) Suivi des dossiers de projets de recherches soutenus et portés

La commission fait un point semestriel sur le suivi des opérations de recherches déjà engagées en vue notamment d'en tirer les conséquences pour orienter et améliorer le programme de collaboration de recherche à venir.

Le bilan de ce point semestriel est transmis par le Président du Fonds aux membres du Conseil d'Administration.

Les actions portées, soutenues ou financées apparaissent sur le site du Fonds accompagnées le cas échéant, de photos et/ou films vidéos.

Elles pourront être mises à l'honneur en la présence des mécènes, partenaires du Fonds, associations, acteurs scientifiques, organismes HLM et habitants des organismes HLM, lors de manifestation organisées par le Fonds Recherches & Solidarités. Elles pourront également faire l'objet d'articles de presse mais également et surtout de publication scientifique et/ou de représentation à des événements scientifiques (conférences, Atelier-débat, colloques).

Tout au long du déroulement de l'action, le Président de la Commission et le correspondant du Fonds seront les interlocuteurs privilégiés des structures en lien avec le Fonds.

7) Rapport d'activité

Le Président du Fonds établit annuellement un rapport d'activité de la commission. Ce rapport d'activité est communiqué au Conseil d'administration et s'intègre au rapport d'activité annuel du fonds de dotation.

